



**Santé, Aînés et Soins de longue durée**  
**Santé publique, Section de protection de la santé**

300, rue Carlton Winnipeg (Manitoba) R3B 3M9

Tél : 204 788-6735 Téléc. : 204 948-2040

Courriel : [healthprotection@gov.mb.ca](mailto:healthprotection@gov.mb.ca)

Site Web : [www.manitoba.ca/healthprotection](http://www.manitoba.ca/healthprotection)

Le 4 septembre 2024

DESTINATAIRES : Directeurs généraux de division scolaire

**Objet : Programmes de déjeuner, de dîner et de collations pour l'année scolaire 2024-2025**

Bonjour,

La Section de protection de la santé du ministère de la Santé, des Aînés et des Soins de longue durée du Manitoba est chargée de l'examen des demandes et de la délivrance des permis de santé pour les programmes d'alimentation dans les écoles qui offrent des repas aux élèves. Les programmes d'alimentation comprennent les programmes de déjeuner, de dîner et de collations, ainsi que les cafétérias qui offrent des aliments préemballés à faible risque, mais ne comprennent pas les cours de sciences familiales où les élèves préparent des aliments destinés à leur propre consommation.

Si votre école offre un nouveau programme de déjeuner, de dîner ou de collations qui n'a pas été examiné auparavant par notre Ministère, veuillez enregistrer le programme en remplissant le formulaire d'enregistrement disponible à :

[www.gov.mb.ca/health/publichealth/environmentalhealth/protection/docs/fhp.pdf](http://www.gov.mb.ca/health/publichealth/environmentalhealth/protection/docs/fhp.pdf) (en anglais seulement).

Le formulaire dûment rempli doit être soumis avec une copie du menu et du dessin de l'espace qui indiquent l'équipement, l'endroit pour le lavage des mains, les lavabos et le lave-vaisselle, le cas échéant, par courriel à : [healthprotection@gov.mb.ca](mailto:healthprotection@gov.mb.ca). Votre information sera fournie à l'inspecteur de la santé publique de votre région qui communiquera avec vous pour toute question et pour vous aviser si un permis de santé est requis. Les menus pour chaque programme varieront en fonction de l'équipement de cuisine et des installations pour le lavage de la vaisselle disponible.

Vous trouverez plus amples renseignements à ce sujet dans le document *Programmes d'alimentation scolaire – Foire aux questions* ci-joint. Si vous avez des questions concernant les exigences en matière de santé ou la manutention des aliments dans votre école, veuillez envoyer un courriel à [healthprotection@gov.mb.ca](mailto:healthprotection@gov.mb.ca) ou composer le 1 204 945-4204 et un [inspecteur de la santé publique local](#) communiquera avec vous.

Veuillez agréer l'expression de nos meilleurs sentiments.

Section de protection de la santé  
Ministère de la Santé, des Aînés et des Soins de longue durée du Manitoba